Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260320-DEL2026_33B-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Pascal GALICHON, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Valéry LAMOURE, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Bernard LALOUX, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mr Jean-Christophe PÉAN, , Mme Eugénie BUCHON, Mr François-Régis SIRJACQ, Mme Delphine BERTIN, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mr Vincent DENBY-WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 2

Mme Nathalie DOAT CHARPENTIER a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF
Mr Marc LAFOURCADE a donné procuration à Mr Bernard LALOUX

Absent : 0

Mme Emmanuelle HUBLOT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026-33 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-7 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2121-33

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les représentants de la commune de différentes instances

Instances	Nombre de sièges	Propositions
REA **Rance Emeraude Assainissement**	2 titulaires 2 suppléants	2 titulaires - Christophe Ricour - Pascal Galichon 2 suppléants - Emmanuel Houdeau -Cécile Geffroy
SIERG **Syndicat intercommunal des eaux de la rive gauche** Les Conseils Municipaux de cinq communes - Le Minihic sur Rance, Pleurtuit, La Richardais, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire, au cours de l'année 1966 ont pris des délibérations concordantes tendant à la constitution d'un syndicat intercommunal en vue de résoudre ensemble les problèmes posés par l'alimentation en eau potable des dites communes, notamment par entente avec la ville de Dinard.	2 titulaires 2 suppléants	2 titulaires - Christophe Ricour - Emmanuel Houdeau 2 suppléants - Bernard Laloux - Pascal Galichon

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260320-DEL2026_33B-DE

Le syndicat comprenant ces 5 communes a été créé par arrêté préfectoral du 2 mai 1967. En 1992 la commune de Saint-Lunaire, à sa demande, s'est retirée du syndicat des eaux. Il est dirigé par un comité syndical dans lequel chaque commune est représentée par deux délégués		
SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS Le syndicat mixte a vocation à porter l'établissement public territorial de bassin (EPTB) et la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais. En conséquence, conformément à l'article L 213-12 du Code de l'environnement, le syndicat a pour objet de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, et notamment, la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques ainsi que la préservation de la ressource en eau potable du bassin versant Rance-Frémur-Baie de Beaussais.	1 Représentant	- Pascal Galichon
PNR (Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude) La mission générale de l'association est de conduire le projet de Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude. L'association accompagne également les collectivités dans leurs projets de protection / valorisation des patrimoines et de développement durable (inventaires, urbanisme, Natura 2000, études d'impacts, sentiers.) Elle aide à la préservation et restauration du bocage dans le cadre du Programme Breizh Bocage. Elle veille à la protection des milieux marins, du littoral et du patrimoine maritime et accompagne un développement durable des activités économiques et récréatives en mer.	1 titulaire 1 suppléant	- Valéry Lamour - Pascal Galichon
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA CANTINE Le conseil d'exploitation de la cantine est chargé du suivi du restaurant scolaire de la commune. Il est constitué d'élus du Conseil Municipal et de représentants des parents d'élèves des écoles de la commune.	4 représentants	- Isabelle Le Ferrec - Emmanuelle Hublot - Delphine Jorel - Cécile Geffroy
OGEC Organismes de gestion de l'Enseignement catholique de l'école Sainte Anne	1 représentant	François-Régis Sirjacq
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	1 délégué des élus	Isabelle Le Ferrec

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260320-DEL2026_33B-DE

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. Il leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la Fonction Publique Territoriale et salariés d'établissements publics. Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967.		
ENTENTE LANCIEUX	3 membres	- Christophe Ricour - Isabelle Le Ferrec - Cécile Geffroy
HISTOIRE ET PATRIMOINE		Mélanie Billot-Toullic

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Pour les communes de **moins de 3 500 habitants** , la commission est composée :

- du maire ou de son représentant, président ;
- de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu :

- au scrutin de liste ;
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire propose d'effectuer un vote à main levé, accepté à l'unanimité

La commission d'appel d'offre est composée de :
3 titulaires
- Christophe Ricour
- Bernard Laloux
- Cécile Geffroy

3 suppléants
- Marc Lafourcade
- Ginette Jégu
- Pascal Galichon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les représentants ci-dessus

Saint-Briac sur mer le 20 mars 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

MAIRIE de SAINT-BRIAC-SUR-MER ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260320-DEL2026_33B-DE